

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit:** GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30
- Autres moyens d'identification:**
Pas pertinent
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Utilisations identifiées pertinentes (Utilisateur professionnel): Adhésif
Uniquement pour usage Utilisateur professionnel.
Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
Gerko International bv
Beemdenstraat 36
2340 Beerse - Antwerpen - Belgium
Tél.: +32 3 312 21 30
info@gerkoproducs.com
www.gerkoproducs.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Gerko International bv tel: +32 3 312 21 30 du lundi au vendredi de 08h00 à 16h30

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas classé comme dangereux
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Indications de danger:
Pas pertinent
Conseils de prudence:
Pas pertinent
Informations complémentaires:
EUH208: Contient triméthoxyvinylsilane, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.
EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Estimation de la toxicité aiguë (ATE mix):
88,85 % (oral) du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue
- 2.3 Autres dangers:**
Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 Substances:**
Pas pertinent
- 3.2 Mélanges:**
Description chimique: Mélange de substances
Composants:
Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

Identification	Nom chimique /classification	Concentration
CAS: 28553-12-0 EC: 249-079-5 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119430798-28-XXXX	Phtalate de di-''isononyl''⁽¹⁾ Non classifiée Règlement 1272/2008	12 - <13,5 %
CAS: 78-40-0 EC: 201-114-5 Index: 015-013-00-7 REACH: 01-2119492852-28-XXXX	phosphate de triéthyle⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Eye Irrit. 2: H319 - Attention	4,5 - <5 %
CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 Index: 022-006-002 REACH: 01-2119489379-17-XXXX	Titanium dioxide⁽¹⁾ Non classifiée Règlement 1272/2008	3,5 - <4 %
CAS: 1333-86-4 EC: 215-609-9 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119384822-32-XXXX	Noir de carbone⁽¹⁾ Non classifiée Règlement 1272/2008	1 - <1,5 %
CAS: 2768-02-7 EC: 220-449-8 Index: 014-049-00-0 REACH: 01-2119513215-52-XXXX	triméthoxyvinylsilane⁽²⁾ Auto-classifiée Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H332; Flam. Liq. 3: H226; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	0,89 - <1 %
CAS: 1760-24-3 EC: 217-164-6 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119970215-39-XXXX	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H332; Eye Dam. 1: H318; Skin Sens. 1: H317; STOT RE 2: H373 - Danger	0,8 - <0,9 %
CAS: 52829-07-9 EC: 258-207-9 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119537297-32-XXXX	Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411; Eye Dam. 1: H318; Repr. 2: H361f - Danger	0,15 - <0,2 %
CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6 Index: 603-001-00-X REACH: 01-2119433307-44-XXXX	méthanol⁽¹⁾ ATP CLP00 Règlement 1272/2008 Acute Tox. 3: H301+H311+H331; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 1: H370 - Danger	<0,05 %

⁽¹⁾ Les substances énumérées volontairement qui ne répondent à aucun des critères énoncés dans le règlement (UE) n° 2020/878

⁽²⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

Autres informations:

Identification	Limite de concentration spécifique
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	% (p/p) >=10: STOT SE 1 - H370 3<= % (p/p) <10: STOT SE 2 - H371

L'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement:

Identification	Toxicité sévère	Genre
phosphate de triéthyle CAS: 78-40-0 EC: 201-114-5	DL50 orale 1600 mg/kg DL50 cutanée Pas pertinent CL50 inhalation de brouillards Pas pertinent	Rat
triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7 EC: 220-449-8	DL50 orale Pas pertinent DL50 cutanée Pas pertinent CL50 inhalation de brouillards 16,8 mg/L (4 h)	Rat
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine CAS: 1760-24-3 EC: 217-164-6	DL50 orale Pas pertinent DL50 cutanée Pas pertinent CL50 inhalation de brouillards 11 mg/L (4 h)	Rat
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	DL50 orale 100 mg/kg DL50 cutanée 300 mg/kg CL50 inhalation de brouillards 3 mg/L (4 h)	Rat

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par inhalation. Il est toutefois recommandé, en cas de symptômes d'intoxication d'enlever la personne affectée du lieu d'exposition, de lui fournir de l'air propre et de la maintenir au repos. Demander des soins médicaux si les symptômes persistent.

Par contact cutané:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par contact avec la peau. Il est toutefois recommandé, en cas de contact avec la peau d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou de faire prendre une douche à la personne affectée, si besoin avec de l'eau froide en abondance et un savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après le nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pas pertinent

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'Inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Empêchez le produit de pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorbent le déversement à l'aide de sable ou d'un absorbant inerte et mettez-le en lieu sûr. N'absorbent pas le produit dans de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Recueillez le produit dans des conteneurs appropriés et gérez-le conformément à la législation en vigueur.

Déversements dans l'eau ou dans la mer :

Légers déversements :

Contenez le déversement à l'aide de barrières ou d'équipements similaires. Utilisez des absorbants appropriés pour la collecte et traitez les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Déversements importants :

Si possible, contenez le déversement dans les eaux libres à l'aide de barrières ou d'équipements similaires. Si cela n'est pas possible, essayez de contrôler sa propagation et ramassez le produit à l'aide de moyens mécaniques appropriés. Consultez toujours des experts avant d'utiliser des dispersants et assurez-vous que vous disposez des autorisations nécessaires pour leur utilisation. Traitez les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (téléphones portables, étincelles,...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir sous-rubrique 6.3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Exigences spécifiques en matière de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 30 °C

Durée maximale: 24 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Arrêté royal du 11mars 2002 et modifications:

Identification		Limites d'exposition professionnelle		
Titanium dioxide CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5	VLEP/GWBB (8h)			10 mg/m ³
	VLEP/GWBB (STEL)			
Noir de carbone CAS: 1333-86-4 EC: 215-609-9	VLEP/GWBB (8h)			3 mg/m ³
	VLEP/GWBB (STEL)			
méthanol ⁽¹⁾ CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	VLEP/GWBB (8h)	200 ppm		266 mg/m ³
	VLEP/GWBB (STEL)	250 ppm		333 mg/m ³

⁽¹⁾ Peau

DNEL (Travailleurs):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Phtalate de di-''isononyl'' CAS: 28553-12-0 EC: 249-079-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	366 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	51,72 mg/m ³	Pas pertinent
phosphate de triéthyle CAS: 78-40-0 EC: 201-114-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	9,9 mg/m ³	Pas pertinent
triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7 EC: 220-449-8	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3,9 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	27,6 mg/m ³	Pas pertinent
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9 EC: 258-207-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,8 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,27 mg/m ³	Pas pertinent
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	20 mg/kg	Pas pertinent	20 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	130 mg/m ³	130 mg/m ³	130 mg/m ³	130 mg/m ³

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Phtalate de di-''isononyl'' CAS: 28553-12-0 EC: 249-079-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	4,4 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	220 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	15,3 mg/m ³	Pas pertinent
phosphate de triéthyle CAS: 78-40-0 EC: 201-114-5	Oral	5 mg/kg	Pas pertinent	1 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,74 mg/m ³	Pas pertinent
triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7 EC: 220-449-8	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,3 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	7,8 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	18,9 mg/m ³	Pas pertinent
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9 EC: 258-207-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,18 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,9 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,31 mg/m ³	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	Oral	4 mg/kg	Pas pertinent	4 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	4 mg/kg	Pas pertinent	4 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	26 mg/m ³	26 mg/m ³	26 mg/m ³	26 mg/m ³

PNEC:

Identification					
Phtalate de di-''isononyle'' CAS: 28553-12-0 EC: 249-079-5	STP	Pas pertinent	Eau douce	Pas pertinent	
	Sol	30 mg/kg	Eau de mer	Pas pertinent	
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	Pas pertinent	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	Pas pertinent	
phosphate de triéthyle CAS: 78-40-0 EC: 201-114-5	STP	298,5 mg/L	Eau douce	0,632 mg/L	
	Sol	0,64 mg/kg	Eau de mer	0,063 mg/L	
	Intermittent	9 mg/L	Sédiments (Eau douce)	5 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,5 mg/kg	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine CAS: 1760-24-3 EC: 217-164-6	STP	25 mg/L	Eau douce	0,062 mg/L	
	Sol	0,009 mg/kg	Eau de mer	0,006 mg/L	
	Intermittent	0,62 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,22 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,022 mg/kg	
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9 EC: 258-207-9	STP	1 mg/L	Eau douce	0,004 mg/L	
	Sol	1,18 mg/kg	Eau de mer	0,00038 mg/L	
	Intermittent	0,007 mg/L	Sédiments (Eau douce)	5,9 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,59 mg/kg	
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	STP	100 mg/L	Eau douce	20,8 mg/L	
	Sol	100 mg/kg	Eau de mer	2,08 mg/L	
	Intermittent	1540 mg/L	Sédiments (Eau douce)	77 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	7,7 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

Si les conditions de travail et/ou les mesures de sécurité adoptées ne permettent pas de maintenir la concentration dans l'air du produit en dessous des limites d'exposition (le cas échéant) ou à des niveaux acceptables (en l'absence de limites d'exposition), un équipement de protection respiratoire approprié choisi par un professionnel qualifié doit être utilisé.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs			Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN 420 et EN 374

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	 CAT II	EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	 CAT I		Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes	 CAT II	EN ISO 20347:2022	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Il est recommandé de mettre en place des équipements d'urgence supplémentaires dans les lieux de travail particulièrement exposés au produit ou dans les situations où l'évaluation des risques met en évidence la nécessité d'un tel équipement.

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE):	4,5 % poids
Concentration de C.O.V. à 20 °C:	73,35 kg/m ³ (73,35 g/L)
Nombre moyen de carbone:	5,95
Poids moléculaire moyen:	180,72 g/mol

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Pâteux
Couleur:	Conformément aux marques sur le conteneur
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	297 °C
Pression de vapeur à 20 °C:	287 Pa
Pression de vapeur à 50 °C:	1265,22 Pa (1,27 kPa)

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *
Caractéristiques du produit:	
Masse volumique à 20 °C:	1,6 kg/m ³
Densité relative à 20 °C:	1,66
Viscosité dynamique à 20 °C:	27,12 mPa·s
Viscosité cinématique à 20 °C:	13,34 mm ² /s
Viscosité cinématique à 40 °C:	>20,5 mm ² /s
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *
Inflammabilité:	
Point d'éclair:	Non inflammable (>60 °C)
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	300 °C
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent *
Caractéristiques des particules:	
Diamètre équivalent médian:	Pas pertinent *

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Précaution	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
IARC: Titanium dioxide (2B); Noir de carbone (2B); Talc (3)
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant, il présente des substances jugées dangereuses dans le cas d'une exposition unique. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
phosphate de triéthyle CAS: 78-40-0 EC: 201-114-5	DL50 orale	1600 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée		
	CL50 inhalation		
	CL50 inhalation de brouillards		
Titanium dioxide CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5	DL50 orale	10000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	10000 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation		
	CL50 inhalation de poussières		
triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7 EC: 220-449-8	DL50 orale	7236 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	3880 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation de brouillards	16,8 mg/L (4 h)	Rat
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine CAS: 1760-24-3 EC: 217-164-6	DL50 orale	2295 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée		
	CL50 inhalation de brouillards	11 mg/L (4 h)	Rat
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9 EC: 258-207-9	DL50 orale	3700 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée		
	CL50 inhalation		
	CL50 inhalation de poussières		
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	DL50 orale	100 mg/kg	
	DL50 cutanée	300 mg/kg	
	CL50 inhalation de brouillards	3 mg/L (4 h)	Rat
	CL50 inhalation de brouillards	0,501 mg/L (4 h)	Rat

Estimation de la toxicité aiguë (ATE mix):

ATE mix		Composants de toxicité inconnue
Oral	3567,37 mg/kg (Méthode de calcul)	88,85 %
Cutanée	>2000 mg/kg (Méthode de calcul)	0 %
CL50 inhalation de brouillards	>20 mg/L (4 h) (Méthode de calcul)	0 %

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration	Espèce	Genre
Noir de carbone CAS: 1333-86-4 EC: 215-609-9	CL50 1000 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio	Poisson
	CE50 5600 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50 Pas pertinent		
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine CAS: 1760-24-3 EC: 217-164-6	CL50 597 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio	Poisson
	CE50 81 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50 8,8 mg/L (72 h)	Selenastrum capricornutum	Algue
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9 EC: 258-207-9	CL50 5,3 mg/L (96 h)	Oryzias latipes	Poisson
	CE50 8,6 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50 0,7 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	CL50 15400 mg/L (96 h)	Lepomis macrochirus	Poisson
	CE50 12000 mg/L (96 h)	Nitrocras spinipes	Crustacé
	CE50 530 mg/L (168 h)	Microcystis aeruginosa	Algue

Toxicité chronique:

Identification	Concentration	Espèce	Genre
Phtalate de di-isononyle CAS: 28553-12-0 EC: 249-079-5	NOEC Pas pertinent		
	NOEC 101 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7 EC: 220-449-8	NOEC Pas pertinent		
	NOEC 28,1 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9 EC: 258-207-9	NOEC Pas pertinent		
	NOEC 0,23 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	NOEC 15800 mg/L	Oryzias latipes	Poisson
	NOEC 122 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégradabilité	Biodégradabilité
Phtalate de di-isononyle CAS: 28553-12-0 EC: 249-079-5	DBO5 Pas pertinent	Concentration 100 mg/L
	DCO Pas pertinent	Période 28 jours
	DBO5/DCO Pas pertinent	% Biodégradé 74 %
triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7 EC: 220-449-8	DBO5 Pas pertinent	Concentration 104 mg/L
	DCO Pas pertinent	Période 28 jours
	DBO5/DCO Pas pertinent	% Biodégradé 51 %
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine CAS: 1760-24-3 EC: 217-164-6	DBO5 Pas pertinent	Concentration Pas pertinent
	DCO Pas pertinent	Période 28 jours
	DBO5/DCO Pas pertinent	% Biodégradé 39 %
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9 EC: 258-207-9	DBO5 Pas pertinent	Concentration 20 mg/L
	DCO Pas pertinent	Période 28 jours
	DBO5/DCO Pas pertinent	% Biodégradé 29 %
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	DBO5 Pas pertinent	Concentration 100 mg/L
	DCO 1,42 g O2/g	Période 14 jours
	DBO5/DCO Pas pertinent	% Biodégradé 92 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Potentiel de bioaccumulation
Phtalate de di-isononyle CAS: 28553-12-0 EC: 249-079-5	FBC 3
	Log POW 9,37
	Potentiel Bas

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
méthanol	FBC	3
CAS: 67-56-1	Log POW	-0,77
EC: 200-659-6	Potentiel	Bas

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
Phtalate de di-''isononyle'' CAS: 28553-12-0 EC: 249-079-5	Koc	10600	Henry	1,52E-1 Pa·m³/mol
	Conclusion	Immobile	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Oui
phosphate de triéthyle CAS: 78-40-0 EC: 201-114-5	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	2,961E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
méthanol CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	2,355E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09	Non dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

Pas pertinent

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2023 et RID 2023:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas pertinent

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Pas pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Pas pertinent

Étiquettes: Pas pertinent

14.4 Groupe d'emballage: Pas pertinent

14.5 Dangereux pour l'environnement: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: Pas pertinent

code de restriction en tunnels: Pas pertinent

Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9

Quantités limitées: Pas pertinent

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 41-22:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas pertinent

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Pas pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Pas pertinent

Étiquettes: Pas pertinent

14.4 Groupe d'emballage: Pas pertinent

14.5 Polluants marins: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: Pas pertinent

Codes EmS:

Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9

Quantités limitées: Pas pertinent

Groupe de ségrégation: Pas pertinent

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2025:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas pertinent

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Pas pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Pas pertinent

Étiquettes: Pas pertinent

14.4 Groupe d'emballage: Pas pertinent

14.5 Dangereux pour l'environnement: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

- Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent
- Liste des substances et des mélanges perturbateurs endocriniens (ANNEXE VI.2-4, Codex_Livre6_Titre2): Pas pertinent
- Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants: Pas pertinent
- Règlement (UE) 2024/590 sur les substances qui performent la couche d'ozone: Pas pertinent
- RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux: Pas pertinent
- Substances candidates à l'autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH): Pas pertinent
- Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Seveso III:

Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc ...):

Contient Phtalate de di-isononyl. 1. Ne peuvent pas être utilisés comme substances ou dans des mélanges, en concentrations supérieures à 0,1 % en poids de matière plastifiée, dans les jouets et les articles de puériculture qui peuvent être mis en bouche par les enfants. 2. Les jouets et articles de puériculture en question contenant ces phtalates dans une concentration supérieure à 0,1 % en poids de matière plastifiée ne peuvent être mis sur le marché. 4. Aux fins de cette entrée, on entend par «article de puériculture» tout produit destiné à faciliter le sommeil, la relaxation, l'hygiène ainsi que l'alimentation et la succion des enfants.

Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 25: Affections dues à la silice cristalline, aux silicates cristallins, au graphite ou à la houille

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis n° 170 du 21/12/2012 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/3/2002 relatif aux agents chimiques.

Avis n° 164 du 16/12/2011 sur le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/03/2002 relatif aux agents chimiques.

Avis n° 155 du 29/10/2010 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/3/2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 127 du 20 juin 2008 concernant un projet d'arrêté royal relatif à l'adaptation de la liste belge des valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques.

Avis n° 115 du 16/2/2007 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/3/2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 114 du 16/2/2007 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11/3/2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 082 du 25 février 2005 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 073 du 26 septembre 2003 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 050 du 12/4/2002 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques au travail.

Avis n° 182 du 12/12/2014 : projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7/9/2012 établissant la langue sur l'étiquette et sur la FDS des substances et mélanges.

Avis n° 172 du 29/07/2013 : projet d'arrêté royal modifiant les dispositions relatives aux services internes et aux premiers secours concernant les accidents mineurs et les cours de recyclage.

Avis n° 163 du 16/12/2011 : projet d'arrêté royal établissant la langue sur l'étiquette et sur la FDS des substances et mélanges.

Avis n° 183 du 20/2/2015 : projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions afin de les adapter au règlement CLP.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**GERKO Seam Sealer MS Polymer 290ml White / Grey / Black
SS10 / SS20 / SS30**

Date d'établissement: 19-03-25

Version: 1

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 3: H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation.

Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Repr. 2: H361f - Susceptible de nuire à la fertilité.

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT RE 2: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

STOT SE 1: H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Procédé de classement:

Pas pertinent

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50 CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -